



la CGT Impôts/Trésor Haute Corse

CTPD du 26 janvier. Déclaration liminaire.

Les revendications des agents de Calvi et du département doivent être entendues.

Ce CTPD se déroule quelques jours à peine après une journée de grèves et de manifestations dans la fonction publique. Les suppressions massives d'emplois, les rémunérations, la dégradation des conditions de travail ainsi que la qualité des missions sont au centre des revendications. Messieurs Woerth et Parini ne peuvent plus se contenter de les ignorer.

Comment le ministre de la fonction publique peut-il déclarer que la réforme de la DGFIP est exemplaire alors que c'est justement dans cette Direction que la mobilisation des fonctionnaires est la plus forte depuis des mois, et aussi à l'occasion de la grève du 21 janvier dernier.

En Haute Corse, la grève a été massivement suivie, aussi bien dans la filière fiscale que dans les services de la CP. Les Directions locales doivent entendre le message et ne peuvent plus continuer dans leur attitude dogmatique voire méprisante vis à vis des personnels et de leurs représentants.

L'ordre du jour de ce CTPD consacré à la mise en place du SIP de Calvi le 1^{er} avril prochain peut être l'occasion pour les Directions locales de montrer leur volonté d'écoute. Même si la CGT reste opposée à la fusion DGI/CP dictée par la seule volonté de faire des économies budgétaires, ce n'est pas une raison pour précipiter les décisions et ignorer les demandes des agents. Ce sont les personnels qui auront à affronter au quotidien les conséquences des réformes et tout doit être fait pour leur offrir les meilleures conditions de travail. Cela passe notamment par un aménagement immobilier qui améliore leur existant et non qui le dégrade. Il n'est pas acceptable que leur demande d'installation de cloisons offrant des espaces de travail individuels ou de 2 à 3 personnes maximum ne soient pas satisfaites. Le DSF s'était engagé sur cette demande; d'ailleurs, la charte d'aménagement des postes comptables préconise des cellules de travail de 2 personnes et déconseille d'aller vers des cellules de travail supérieures à 4 agents je cite « pour des raisons évidentes de confort ». Le surcoût budgétaire ne peut être retenu comme raison à ce refus. Les agents ressentent à juste titre une forme de mépris puisqu'ils découvrent dans le même temps un document dans lequel ils apprennent qu'ils seront sollicités pour « combler les trous du parking à l'aide d'une toupie de béton ». !!!

Concernant les effectifs et les doctrines d'emplois, leurs craintes sont également justifiées. Comment comprendre que Calvi soit privé d'un emploi au 1^{er} septembre prochain alors que les tâches sont toujours plus nombreuses. Entre Ile Rousse et Calvi, les grues de chantier poussent comme des champignons. La Balagne est la région de Corse dont l'activité économique et la population sont en forte croissance ; Les effectifs de Calvi doivent être renforcés et les missions confirmées ; hors c'est le contraire que vous faites.

Pour assurer le « respect des métiers » tels que repris dans le document, la CGT exige que la mise en service du SIP se réalise avec des effectifs au complet notamment avec le recours à l'équipe de renfort. Les cadres B mutés grâce à la procédure des passerelles sont des agents sur des postes de la filière fiscale.

La création du SIP de Calvi suscite de légitimes inquiétudes. Les directions locales sans avoir toutes les marges de manœuvre voulues peuvent néanmoins apporter quelques réponses et assurances. Chacun prendra ses responsabilités. Pour ce qui concerne la CGT et en accord avec les personnels nous n'accepterons pas la situation telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui.

